

Résumé du discours de la députation du conseil général de la commune d'Alençon (Orne) qui assure la Convention de son dévouement et envoie des dons, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Résumé du discours de la députation du conseil général de la commune d'Alençon (Orne) qui assure la Convention de son dévouement et envoie des dons, lors de la séance du 5 messidor an II (23 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25141_t1_0131_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

République tous ceux des représentans qui ont le plus de part à sa confiance, et qui sont plus spécialement chargés de veiller à son salut. Elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Extrait des registres de la Sté popul.; Séance extraordinaire du 17 prair. II] (2).

« Citoyens Representans

La Societe populaire de Paul les fontaines ci devant St Paul 3 chateaux, a fremi d'indignation et d'horreur au recit de l'attentat comis sur quelques uns de vous, et son indignation a été à son comble, en aprenant le complot infernal qui devait ravir à la Republique tous ceux d'entre vous qui ont le plus de part à sa confiance, qui sont le plus specialement chargés de veiller à son Salut, mais dans notre douleur profonde quel sujet de consolation et d'espoir, en voyant que l'être suprême veille sur vous d'une maniere si particuliere et se plait à déjouer tous les complots de nos ennemis et à rendre vains tous leurs efforts. A ces traits si marqués d'une protection speciale, nous re-connaissons qu'il agrée l'hommage solemnel que la Nation française vient de rendre à son existence et le culte vraiment digne de lui, qu'elle lui adresse en metant la probité et la vertu à l'ordre du jour.

Continués, dignes representans, vos glorieux travaux et ne quités point votre poste que vous n'ayés conjuré les orages et fondé le bonheur public sur les bases eterneles de la justice P.c.c. MARBAUD (*secrét.*), BONNEAUD.

59

Une députation du conseil-général de la commune d'Alençon(3) se présente à la barre de la Convention nationale, la félicite sur ses immortels travaux, et son infatigable vigilance à anéantir les factions qui se forment pour anéantir la liberté publique et la représentation nationale; que ne peut et ne doit-on pas attendre, dit l'orateur, de ces frères républicains, de ces héros de sagesse et de prudence qui ont détruit tous les vices qui devoient ronger le corps politique, et jeter dans le même tombeau le gouvernement démocratique et les vertus sublimes sur lesquelles il est essentiellement fondé? Organes des sentimens des citoyens de la commune d'Alençon, nous déclarons que la confiance en la Convention nationale est élevée au plus haut degré. Ils sont tous éclairés sur leurs véritables intérêts, et tous savent que leur salut et leur bonheur est tout entier dans la Convention nationale; qu'elle seule peut fonder la République sur la pureté des mœurs, l'énergie des mesures, la sagesse des combinaisons et la vigueur de leur exécution (4).

(1) P.V., XL, 110. Bⁱⁿ, 6 mess.; J. Paris, n° 542.

(2) C 309, pl. 1203, p. 25; C. Eg., n° 676.

(3) Orne.

(4) Bⁱⁿ, 7 mess. (reproduit ensuite la minute du p.v. ci-dessous).

Le conseil général de la commune d'Alençon exprime le dévouement absolu à la chose publique, une obéissance sans bornes aux decrets de la Convention nationale, et le serment inviolable de les faire exécuter avec précision et energie; un respect illimité pour les arrêtés du comité de salut public, et dans la Convention nationale, une confiance aussi étendue que l'est son ardeur pour le triomphe de la liberté française. Il annonce qu'il a déposé sur l'autel de la patrie, entre les mains des administrateurs du district, pour les besoins de nos frères, 320 paires de souliers, 298 chemises, des habits, culottes, gilets, guêtres, bas, sacs de peau, et chapeaux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

60

Un membre [COUTHON], au nom du comité de salut public, fait un rapport sur l'assassinat de Vincent Malignon, martyr de la liberté (2).

COUTHON: Une révolution comme la nôtre, que les derniers excès du vice et de l'oppression ont amenée, ne peut être qu'un combat à mort entre le crime et la vertu.

Le succès n'est point douteux, mais la lutte est pénible, et trop souvent il faut déposer sur des tombeaux quelques-uns des lauriers destinés à parer le triomphe de la république.

Eh! comment la vertu n'aurait-elle pas des martyrs! Si le crime la menace, s'il déploie contre elle les ressources de la perfidie et les attentats de la fureur, inébranlable dans ses devoirs, elle n'oppose aux complots que la prudence et la justice, aux menaces qu'un courage à toute épreuve, aux dangers qu'un dévouement sans bornes.

Mais lorsque la vertu modeste et sans défiance s'oublie elle-même, le peuple vous charge de la défendre, de la couronner de la venger.

D'une main vous tenez les palmes qu'il destine à l'homme de bien, de l'autre les foudres qu'il lance sur les coupables.

Je viens vous presser de déployer ce double pouvoir.

Dans une des sections de la république, appelée le département de l'Ardèche, et à peu de distance de la plaine de Jalès, existe une commune où l'amour de la révolution n'a jamais pu s'acclimater; c'est la commune de Cruzières, ci-devant Saint-André.

Les habitants de cette contrée criminelle portèrent toujours avec répugnance le signe sacré du ralliement des hommes libres, ils firent plus, ils foulèrent aux pieds la cocarde tricolore, et l'infâme cocarde blanche y fut arborée dès les premiers temps des combats pour la liberté; c'est là que le traître Dusailant a tramé ses complots, c'est là qu'il a recruté publiquement son armée, c'est là qu'il a rencontré des scélérats dignes de composer son état-major, c'était là que se ralliaient les conjurés, c'est de là que sont sortis les brigands qui ont assiégé le château de Bane.

(1) P.V., XL, 110. M.U., XLI, 138.

(2) P.V., XL, 111.